

Aide-mémoire | Accéder au Code criminel et aux sources connexes

Le Code criminel annoté

Le *Practitioner's Criminal Code* et le *Code criminel et lois connexes annotés* vous fournissent non seulement le texte complet du *Code criminel*, mais aussi des notes de pratiques informatives pour chaque article. Voici comment faire pour accéder à un article du *Code criminel* se trouvant dans l'une de ces sources :

Dans la Barre de recherche rouge, commencez à taper le titre de votre source (p. ex., **Code criminel et lois connexes annotés**), puis cliquez dans la liste des suggestions automatique sur le titre de la source pour l'ajouter comme filtre à la barre de recherche :





The screenshot shows a search bar with the text 'code criminel' and a dropdown menu with a Canadian flag icon and 'CA'. Below the search bar, a list of search results is displayed. The first result is 'code criminel, l.r.c. 1985, ch. c-46' with several sub-entries. The second result is 'Code criminel et lois connexes annotés | i', which is highlighted in blue. To the right of this result are links for 'Table des matières' and 'Obtenir les documents'. Below this are three more results: 'Ontario Review Board (Criminal Code) Decisions | i', 'The Practitioner's Criminal Code, 2021 Ed. (Gold) | i', and 'British Columbia Review Board (Criminal Code) Decisions | i', each with a corresponding 'Obtenir les documents' link.

Tapez ensuite simplement l'article auquel vous souhaitez accéder et exécutez la recherche :






The screenshot shows the search bar with '100' entered. To the right of the search bar, there is a dropdown menu with a Canadian flag icon and 'CA'. Below the search bar, there is a search button with a magnifying glass icon. To the right of the search button, there is a filter dropdown menu with 'Code criminel et lois connexes annotés' selected.

Remarque : Si vous cherchez un article du *Code criminel* dans le *Code criminel et lois connexes annotés* à partir de la barre de recherche, le moteur de recherche vous redirigera automatiquement à la page des résultats pour la jurisprudence. Pour accéder aux résultats correspondant à la législation, vous devez changer de catégorie de contenu dans la boîte grise à la droite de l'écran.

Résultats pour : 100  | Actions 

CA	AU	US	FR	
CA Jurisprudence				1 589
CA Législation				234
CA Formulaires et modèles				0
CA Doctrine et bulletins				343

CA Législation (234)

1. **Aliments et dr**
Code criminel et l
y a lieu en fibre

Comme nous l'avons indiqué, ces sources fournissent des notes de pratique pour chaque article. Dans le *Practitioner's Criminal Code*, vous obtenez des notes de pratique à la suite de chaque article. Dans le *Code criminel et lois connexes annotés*, les notes de pratiques pour le *Code criminel* se trouvent dans le chapitre « Jurisprudence — Annotations de Dubois et Schneider ».

Il y a aussi un certain nombre de ressources qui valent la peine d'être consultées dans ces deux ouvrages, dont :

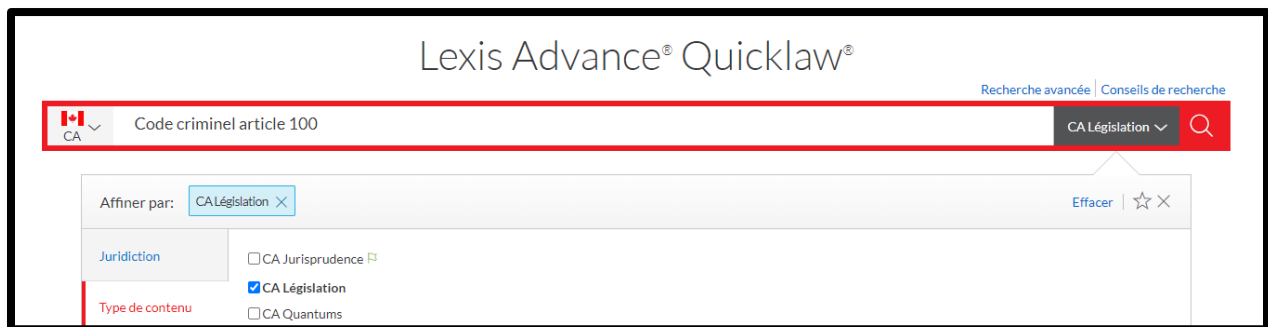
- La Charte des droits et libertés de la personne accompagnée d'analyses éditoriales approfondies (cliquez sur les liens suivants pour accéder aux documents du [Practitioner's Criminal Code](#) et du [Code criminel et lois connexes annotés](#)) ;
- Un tableau de concordances qui permet de faire correspondre les articles du *Code criminel*, L.R.C. 1970, ch. C-34 à ceux du *Code criminel*, LRC 1985, ch. C-46. (cliquez sur les liens suivants pour accéder aux documents du [Practitioner's Criminal Code](#) et du [Code criminel et lois connexes annotés](#)) ;
- Une grille sentencielle (cliquez sur les liens suivants pour accéder aux documents du [Practitioner's Criminal Code](#) et du [Code criminel et lois connexes annotés](#)).

Vous pouvez utiliser les liens fournis ci-dessus pour consulter les documents de ces sources ou aller à leurs tables des matières respectives pour voir l'intégralité des documents disponibles dans ces sources. Pour ce faire, il suffit de saisir le titre de la source choisie dans la Barre de recherche rouge, puis de sélectionner le lien vers la **Table des matières** de cette source.



Vérifier le traitement judiciaire ou trouver des versions antérieures d'un article

Pour accéder à un article du *Code criminel* afin de trouver une version antérieure de cet article ou d'en vérifier le traitement judiciaire, tapez simplement dans la Barre de recherche rouge les informations suivantes : l'intitulé « **Code Criminel** », le mot « **article** » et le **numéro de l'article**. N'essayez pas d'ajouter le numéro de paragraphe de l'article. Vous pouvez aussi sélectionner le filtre de recherche **CA Législation** comme type de contenu dans l'onglet correspondant, à partir du menu déroulant Rechercher à la droite de la barre de recherche rouge.



Lorsque vous aurez cliqué sur l'article dans la liste des résultats, vous pourrez accéder aux versions antérieures de l'article en sélectionnant le lien approprié sous **Moment donné**. Pour trouver des décisions dans lesquelles cet article a été mentionné, cliquez sur le cercle bleu entourant un « **L** » mis en évidence dans la capture d'écran ci-dessous :



< Précédent

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. C-46, art. 100

Suivant >

Copier la référence Cacher historique et notes

Lois du Canada

L.R.C. 1985, ch. C-46, art. 100 | [R.S.C. 1985, c. C-46, s. 100](#)

[Lois du Canada](#) > [Code criminel](#) > [PARTIE III ARMES À FEU ET AUTRES ARMES](#) > [Infractions relatives au trafic](#)

Avis

Version courante : En vigueur du 18-06-2015

À jour en date du 3 février 2021

ARTICLE 100.

Possession en vue de faire le trafic d'armes

À propos Notes

À propos de ce document

Information sur la source

Lois du Canada

Voir le texte complet

Contenu connexe

Version anglaise

Décisions ayant cité la législation sous étude

Règlements d'application de la loi (124)

Moment donné

En vigueur du 18-06-2015 (courante)

En vigueur du 01-05-2008 au 17-06-2015

En vigueur du 01-12-1998 au 30-04-2008

En vigueur du 14-05-1997 au 30-11-1998

Déterminer rapidement la peine avec les Quantums sur la détermination de la peine

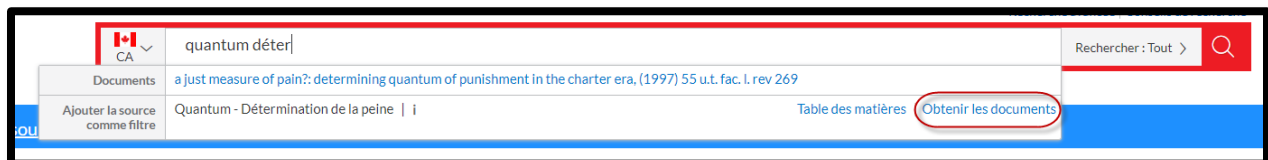
Le *Quantum – Détermination de la peine* est un recueil répertoriant des résumés de décisions datant de 1997 à aujourd'hui et porte sur la détermination de la peine. En utilisant les filtres pour affiner la liste de résumés, vous pouvez très rapidement obtenir une liste des quantums qui correspondent à vos critères de recherche.

Pour accéder aux quantums sur la détermination de la peine :

- Allez dans le module Explorer le contenu et sélectionnez le lien vers les **Quantums**, puis choisissez **Quantum — Détermination de la peine**

Ou

- Dans la Barre de recherche rouge, saisissez les mots « **Quantum détermination de la peine** » et cliquez dans la liste des suggestions le lien **Obtenir les documents** à la droite du titre **Quantum — Détermination de la peine**.



CA

quantum déter

Rechercher : Tout

Documents

a just measure of pain?: determining quantum of punishment in the charter era, (1997) 55 u.t. fac. l. rev 269

Ajouter la source comme filtre

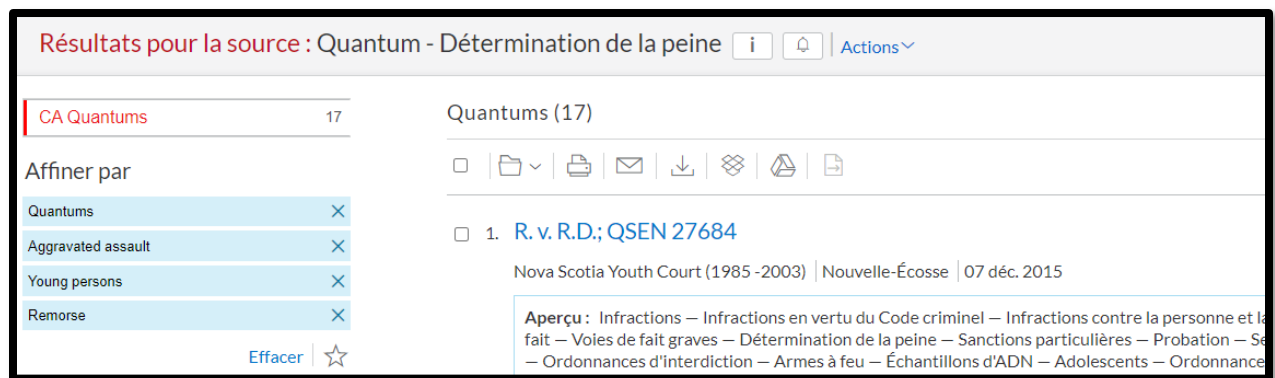
Quantum - Détermination de la peine | i

Table des matières

Obtenir les documents

Lorsque vous aurez accédé aux quantums, utilisez les filtres à la gauche de l'écran pour affiner la liste des résultats. Veuillez noter que vous disposez de nombreux filtres, dont ceux qui correspondent aux *considérations*, aux *peines particulières*, à la *juridiction* et à la *cour*.

Essayez ceci : Filtrez la liste pour obtenir les affaires relatives à des voies de faits graves dans lesquelles le contrevenant éprouve des remords et était adolescent.



The screenshot shows a search results page for 'Quantum - Détermination de la peine'. On the left, there is a sidebar with filters: 'CA Quantums' (17), 'Affiner par' (Quantums, Aggravated assault, Young persons, Remorse), and 'Effacer' with a star icon. The main content area shows 'Quantums (17)' with a list of results. The first result is '1. R. v. R.D.; QSEN 27684' from the Nova Scotia Youth Court (1985-2003) in Nouvelle-Écosse, dated 07 déc. 2015. Below the title is a preview of the document's content, listing various legal topics such as 'Infractions', 'Code criminel', and 'Détermination de la peine'.

Trouver d'autres sources

Pour accéder à des textes importants (p. ex., le livre *De la détermination de la peine — Principes et applications* par François Dadour et le livre de Joseph Kenkel intitulé *Impaired Driving in Canada*) ou encore pour parcourir notre collection de formulaires et modèles pour le droit criminel, il suffit d'aller au module **Explorer le contenu**. Sélectionnez ensuite **Droit criminel** dans l'onglet **Domaines de pratique** pour parcourir les sources correspondant à ce domaine.

Pour obtenir de l'aide ou des réponses à vos questions, veuillez contacter notre **équipe de soutien à la clientèle** au 1-800-387-0899 (Disponible du lundi au vendredi, de 7 h à 23 h, HE, et le samedi et le dimanche de 9 h à 23 h, HE) ou écrivez-leur à l'adresse service@lexisnexis.ca.

Pour prévoir une session de formation, veuillez contacter votre **Conseiller ou Conseillère en adoption et apprentissage des produits** ou envoyez-nous un courriel à l'adresse training@lexisnexis.ca.